Réforme du lycée contre les disciplines et le statut des professeurs

Disparition des Travaux Pratiques dans les disciplines scientifiques ?

Montreuil, le 13 octobre 2011

Le SNFOLC informe les enseignants des lycées et collèges du contenu d'un projet de circulaire ministérielle redéfinissant les missions des personnels de laboratoire des lycées et collèges. La substitution du terme « activités expérimentales », vaste et bien vague, à celui de la préparation des «travaux pratiques » dans les missions des personnels de laboratoire, suscite les plus grandes interrogations.

Rappelons que, dans le cadre de l' autonomie, la mise à disposition des établissements d'un volant d'heures non fléchées sur le plan disciplinaire a, entre autres, fait disparaître des horaires réglementaires les travaux pratiques en physique, chimie et sciences de la vie et de la terre. En outre il est de plus en plus ouvertement prôné de substituer des simulations numériques aux manipulations expérimentales.

La réforme des lycées attaque toutes les disciplines

Ce sont toutes les disciplines qui sont d'une manière ou d'une autre touchées par les réductions d'horaires et la dénaturation des programmes qui s'y associe.

Par exemple, l'horaire des disciplines scientifiques a été abaissé de 3,5h en première S. La disparition de l'histoire-géographie en terminale S et les nouveaux programmes, qui abandonnent l'enseignement réel de la discipline, sont rejetés par les professeurs. Il en est de même en SES. Les groupes de compétences en langues vivantes aggravent les conditions de travail en alourdissant les effectifs, dans le même temps que l'horaire obligatoire des élèves est réduit à 2 heures hebdomadaires.

Une année d'expérience de mise en place des « enseignements d'exploration » a montré que leur définition interdisciplinaire et semestrielle cultive la confusion et l'incohérence.

Historiens et géographes, scientifiques et linguistes, spécialistes de toutes les disciplines ont toutes les raisons de s'alarmer : l'accumulation des mesures, de ministre en ministre, imposées contre l'avis des professeurs, déstabilisent dangereusement aujourd'hui nombre d'enseignements.

Défense du statut national, des postes et défense de l'enseignement disciplinaire contre les « réformes » sont liées.

Les obligations de service des personnels définies en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement disciplinaire par les décrets du 25 mai 1950 sont aujourd'hui directement visées, ouvrant la voie à des milliers de nouvelles suppressions de postes : allongement du temps de présence, polyvalence, annualisation, introduction de tâches diverses, réduction des vacances sont envisagées.

D'ores et déjà les décharges de service (première chaire) sont rognées par la réforme du lycée et certains recteurs comme celui de Lille tentent d'aller encore plus loin en imposant une à deux heures de travail gratuit, ce qui suscite le tollé.

Force ouvrière refuse d'accompagner ces « réformes » et s'y oppose.

Du 13 au 20 octobre ont lieu les élections professionnelles dans l'Education Nationale. Faites de l'indépendance le premier critère de la représentativité syndicale

Votez, faites voter FO !